

Editorial

La loi NOTRe, une opportunité non une contrainte

Plan de réduction et de valorisation des déchets, Plan de prévention des déchets PNPd, PPGDD, PPGDND ou PPGDBTP, des programmes de planification tels que les SCOT, PLU, PLUI, SRCE...le temps et pour ainsi dire l'espace manqueraient ici pour commenter toutes les politiques publiques qui règlementent nos activités.

Perçues parfois comme un carcan constituant un frein au développement du secteur, **elles inscrivent cependant nos activités dans le champ de l'intérêt général.** Elles nous interpellent aussi sur les grands défis de demain et sur notre responsabilité d'organisation professionnelle. A nous de conserver une attitude constructive et de voir la nouvelle loi portant sur l'organisation territoriale de la République -dite loi NOTRe - comme une véritable opportu-

rité et non comme une contrainte. Oui, nous pensons que dans un objectif de cohérence territoriale ce changement d'échelle de planification est une porte ouverte vers une meilleure évaluation des zones qui tiennent compte à la fois des diverses contraintes mais aussi des flux engendrés.

Néanmoins, cela sous-tend une participation et une concertation de tous les acteurs bien en amont des processus d'élaboration des plans. C'est ce que nous avons tenu à rappeler dans notre courrier adressé au Président des Conseils Régionaux.

Albert Zamuner, Président de l'UNED
Très Cordialement

Infos Plus

Outre les deux schémas principaux (SREDII, SRADDET), la région assurera l'élaboration d'un plan régional de prévention et de gestion des déchets dans les conditions nouvellement définies aux [articles L. 541-13 et suivants du code de l'environnement](#)

Sommaire

> Actualités Réglementaires publication au JO

> Actualités en Région Bretagne

Etat des lieux des plans de gestion et de prévention des déchets

> Actualités en IDF Manifeste PREDEC

> Vie du syndicat Reporting du séminaire UNED

> A la rencontre des élus Interventions de l'UNED

> UNICEM AG, le 8 juin à Lyon

> Lutte contre les sites illicites Guide édité par la DGRP

> Conférence Economie Circulaire

> Selfie Prenez la pose !

2

3

4



Actualités Réglementaires

Trois parutions aux JO en mars/avril

Recyclage des déchets issus des matériaux produits et équipements de construction à destination des professionnels. L'article 93 de la loi de transition énergétique instaure l'obligation pour tous les distributeurs de matériaux, produits et équipements de construction à destination des professionnels, de s'organiser pour reprendre les déchets issus des matériaux, produits et équipements du même type. Un décret vient préciser cette obligation qui entre en vigueur le 1^{er} janvier prochain.

JORF n°0061 du 12 mars 2016

Compilation des retombées presse à ce sujet :

[Batiweb—Construction 21-Groupe Construction Cayola](#)

ISDND - Arrêté du 15 février 2016 relatif aux installations de stockage de déchets dangereux,

JORF n°0069 du 22 mars 2016

Sédiments marins - Arrêté du 15 février 2016 fixant les prescriptions d'exploitation des installations de stockage des sédiments marins,

JORF n°0070 du 23 mars 2016

La réglementation applicable aux installations de stockage des déchets inertes reste à ce jour inchangée, les prescriptions techniques leur étant applicables sont toujours fixées par un arrêté ministériel du 12 décembre 2014 [Version consolidée au 01 avril 2016](#)

A la rencontre des élus

En lien avec les secrétaires généraux des UNICEM Régionales, **l'UNED se propose d'intervenir dans un temps d'échange** avec les adhérents, les entreprises locales. C'est l'occasion de partager une vision stratégique et des actions communes sur le secteur des déchets du BTP.

Après notre visite à Limoges, le 25 février dernier, voici ci-après le calendrier des prochains rendez-vous.

Région Centre : 2 mai, débat sur les sites illicites

Région Alsace : 3 mai

Région Normandie : 25 mai

Région Bourgogne Franche-Comté : 10 juin

Il a été convenu également d'organiser une matinée technique en **région Languedoc Roussillon Midi-Pyrénées**, elle sera suivie d'une visite d'un site ISDI..

Actualités Région Bretagne

Quelles sont les avancées en matière des plans départementaux de prévention et de gestion des déchets issus de chantiers du BTP en région Bretagne ?

Pour en savoir plus, nous vous invitons à découvrir ci-après une présentation de la situation actuelle réalisée par Christian Corlay, Secrétaire Général de l'UNICEM Bretagne, et son équipe. Nous les remercions pour ces informations et pour le travail accompli.

COTE D'ARMOR : Le plan a été approuvé le 22 juin 2015 par le Conseil départemental

et est entré en vigueur à cette date. Il remplace le plan de gestion des déchets du BTP de 2002.

[Pour en savoir plus](#)

FINISTERE : Le projet de plan a été validé le 2 décembre 2015 par la Commission consultative d'élaboration et de suivi. A l'issue des diverses consultations en cours, (conseils départementaux, conseil régional puis l'Autorité environnementale), ce plan fera l'objet d'une enquête publiques au terme de laquelle le projet sera adopté.

[Pour en savoir plus.](#)

MORBIHAN : Le plan a été approuvé le 16 septembre

2014 par le Conseil départemental. [Pour en savoir plus](#)

ILLE ET VILAINE : L'élaboration du plan a commencé plus tardivement (en Mai 2013) que dans les trois autres départements bretons. Des informations plus complètes seront communiquées ultérieurement

Chiffres : La Cellule Economique de Bretagne a réalisé une étude visant à apporter aux quatre Conseils départementaux de Bretagne un diagnostic pour les aider à élaborer leurs plans de prévention et de gestion des déchets du BTP. Voici la synthèse de leurs travaux, [cliquer ici](#)

Région Ile-de-France

Une lettre commune en forme de manifeste en faveur du PREDEC / L'UNED répond...

En préambule, l'UNED regrette que 10 signataires issus d'horizons divers puissent produire un manifeste en s'affichant comme représentatifs de l'ensemble de la filière du BTP. Une actualité médiatique qui est devenue dense depuis l'annonce du Préfet d'Ile-de-France de déposer un recours devant le tribunal administratif de Paris.

L'UNED et ses partenaires ont donc répondu par voie de presse.

[Communiqué](#)



Vie du Syndicat

Retour sur les différents temps et contenus du séminaire

Le séminaire «UNED Demain» s'est tenu le 9 février dernier dans les locaux rue Alfred Roll. Il a réuni la quasi-totalité des membres du comité technique et du bureau. **Il s'agissait conformément à la demande du Bureau de construire in fine, un argumentaire simple, solide, imagé, permettant de valoriser la filière** auprès de toutes les parties prenantes, du personnel politique au grand public en passant par nos clients et nos partenaires.

A la suite du mot du Président qui a salué l'implication des membres, les participants structurés en binôme ont pris la parole pour témoigner d'une part de leur expérience, puis de présenter d'autre part le fruit de leurs recherches sur la thématique dont ils avaient la charge.

L'enchaînement des exposés sur des thématiques volontairement pointues avait pour but premier de faire avancer la réflexion sur des points cruciaux qui impactent nos activités. Les participants avaient des conceptions à confronter et des choix à confirmer.

Huit interventions avec des thématiques naturellement intriquées :

- Tarification incitative TGAP
- Urbanisme Planification
- Traçabilité, Etude technique
- Valorisation
- Journée Technique
- Réglementation
- Régionalisation
- Economie Circulaire

A l'issue de ce séminaire, une synthèse (pistes de réflexion), a été présentée aux membres.

Au terme de cette première étape de « dégrossissement », une seconde tout aussi importante, a été finalisée, à savoir la rédaction d'un guide intitulé « Briques argumentaires ».

Ce guide présente 7 fiches qui donnent « nos éléments de langage commun » pour rendre nos messages plus lisibles. Il sera adressé très bientôt aux adhérents de façon personnalisée.

Dans la continuité du séminaire, des groupes de travail techniques et stratégiques ont été constitués afin de poursuivre la réflexion, et de mettre en place un programme d'actions concrètes et visibles par tous.

A suivre...

ENTRE NOUS

L'UNED est heureux d'accueillir de **nouveaux représentants au sein des instances.** Il s'agit de :

Catherine GREDER, LAFARGE HOLCIM

François Régis MERCIER, EUROVIA

Vincent VEZRATTI, GSM Granulats

A LIRE

SOES : Les chiffres de l'Observation et des Statistiques (SOES) du ministère sur les déchets et déblais produits par l'activité BTP (EDD) données 2014, devraient être prochainement publiés courant mai.

Guide CEREMA/ UNPG : Le guide d'acceptabilité environnementale de matériaux alternatifs en technique routière, auquel l'UNPG a contribué, est désormais disponible, [pour en savoir plus.](#)

A VOIR RDV

Le film « Prendre Date » de l'UNICEM qui annonce la prochaine **Assemblée Générale de l'UNICEM à Lyon, le 8 juin 2016, (cliquez sur l'image)**

Assemblée générale du 8 juin 2016 : prenez date !
Découvrez le prendre-date vidéo



Com'Info

Des outils de communication transformés pour donner une nouvelle image de l'UNED

La communication actuelle de l'UNED pour le grand public a plus de six ans. Le bureau a estimé qu'il était temps d'en revoir le contenu et de la moderniser. Il a ainsi décidé d'inscrire trois chantiers dans le plan d'action de l'UNED 2016.

Le premier consiste à créer de nouveaux supports d'information et de communication en cohérence avec notre stratégie. (Edition de la plaquette

institutionnelle, Fiche de réalisation, newsletters, fiche membres partenaires, Guide promenades urbaines etc..)

Le second est le digital. Un chantier qui sera pris en charge par l'UNICEM à l'occasion de la refonte globale du site UNICEM. Création d'un nouveau site UNED et de certains outils de partage.

Le troisième chantier concerne notre identité, avec la mise en place d'une signature.

Nous vous présenterons dans quelques semaines

les premiers documents réalisés.

Mieux communiquer, Mieux informer, c'est grâce à vous.

N'oubliez pas de nous envoyer, si cela n'a pas été fait vos contributions dans les meilleurs délais.



Lutte contre les sites illicites

Vers un nouvel ordre ?

La lutte contre les sites illicites et les trafics associés est inscrite dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte, (LTECV), publiée au journal officiel le 18 aout 2015; « **La lutte contre les sites illégaux de tri et de traitements de déchets ainsi que celle contre les trafics associés, notamment les exportations illégales, sont intensifiés afin que l'ensemble des objectifs fixé au 1° au 9° I de l'article L541-1 du code de l'environnement** »

Force est de constater que les lignes bougent; D'ailleurs, il convient de signaler que La Direction Générale de la Prévention des Risques rappelle dans un guide **publié le 7 avril**, les règles à respecter.

C'est un signe positif mais il est loin de solutionner tous les problèmes : l'identification des sites, les contrôles, quelle sanction?, quels délais ? ;

L'UNED qui mène depuis plusieurs années un combat contre les sites illicites, demande la création d'une Police environnementale aux pouvoirs élargis (Environnement, Mines, Carrières, Urbanismes, Agriculture, Ruralité..). Il y a en effet pléthore de règlements, mais trop peu de contrôle et encore moins de sanctions.

Le sénateur du Var, Mr David Rachline, a d'ailleurs interrogé le 24 mars dernier, M. le ministre de l'Aménagement du territoire sur les installations sauvages de stockage de déchets inertes. « Des entrepreneurs peu scrupuleux ne respectent pas la réglementation en vigueur et stockent des déchets issus de l'industrie du bâtiment et des travaux publics (BTP), sans respecter la réglementation en vigueur.. »

Extrait : Question écrite n° 20776 dans le JO Sénat du 24/03/2016

L'UNED continuera de tirer la sonnette d'alarme sur les flux de déchets non tracés, des installations illégales qui représentent non seulement un danger pour la santé publique, mais aussi un danger économique pour tout le secteur du tri, de la valorisation, et du stockage des déchets du BTP.

L'UNED doit poursuivre son travail auprès des instances compétentes mais également étendre son action avec d'autres acteurs. Dans un esprit fédérateur, un projet de convention quadripartite est en cours d'écriture, nous ne manquerons de vous informer très rapidement sur cet événement important pour la Profession.

A suivre...

A ECOUTER

Economie circulaire, vers de nouvelles solutions industrielles

Sachez que lors de ce colloque de la section thématique économie circulaire du CNI en présence des ministres de l'Écologie et de l'Industrie, seront signés vraisemblablement les premiers green deals, dont celui du SNIP et celui de l'UNICEM ...

Événement à suivre
Mercredi 27 avril, 14h
Programme



Pour plus d'infos
Unicem.fr

A VOUS DE JOUER

≠SELFIE Vous aimez votre métier, racontez le en photo

Prenez la pose, seul (e) ou en groupe dans votre espace bureau ou à l'extérieur. Le site de l'UNED fait peau neuve, de nouvelles rubriques voient le jour. Grâce à vos photos, nous valoriserons vos métiers et la profession. Nous souhaitons par ce dispositif mettre à l'honneur les salariés qui composent notre famille, dans toute la diversité des métiers. A vous de composer la meilleure photo !

LEXIQUE



Déchet : toute substance ou tout objet, ou plus généralement tout bien meuble, dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire (article L541-1-1 du code de l'environnement). Il ne faut pas confondre dépôts sauvages et décharges illégales :

Dépôt sauvage : acte d'incivisme d'un ou plusieurs particuliers ou entreprises qui déposent des déchets hors des circuits de collecte ou des installations de gestion de déchets autorisées à cet effet.

Ces dépôts sont dispersés, de faible ampleur et le plus souvent ponctuels. Le propriétaire du terrain n'est souvent pas au courant de l'utilisation qui est faite de son site contrairement aux décharges illégales ;

Décharge illégale : installation professionnelle dont l'autorisation ICPE fait défaut. Elle fait l'objet d'apports réguliers de déchets par des particuliers ou des professionnels du BTP. La décharge est exploitée ou détenue par une entreprise, un particulier ou une collectivité. Elles comportent parfois du matériel

(chargeur, concasseur...) et du personnel. De plus, l'entrée sur le site des déchets fait souvent l'objet d'une contrepartie financière. Les décharges illégales peuvent inclure des installations de stockage de déchets inertes (SDI), installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND) ou installations de stockage de déchets dangereux (ISDD) illégaux, selon la nature des déchets du BTP concernés. Ces installations doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter auprès du préfet (article R511-19 du code de l'environnement).